

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 avril 2023

Date de la convocation :

12/04/2023

Date affichage : 12/04/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2023_35

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE

Représentés:

Excusés: Céline SER

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : TRAVAUX SECURITE ROUTE DE BIO ET Demande AMENDES DE POLICE 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'il est urgent de régulariser la vitesse excessive de certains conducteurs sur la RD 36, en agglomération, route de Bio, entre le lieu-dit « Pouchou » et le lieu-dit « Larroque », en direction du bourg de Lavergne.

Afin de pouvoir réguler la vitesse des véhicules, 1 feu récompense, incitant les conducteurs à lever le pied dans cette ligne droite est nécessaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUSSAC Thierry qui présente 2 devis concernant les feux de récompenses et un devis concernant l'achat de panneaux de réglementation de la vitesse nécessaires sur cette partie de voie de la RD 36, en agglomération, route de Bio, entre le lieu-dit « Pouchou » et le lieu-dit « Larroque », en direction du bourg de Lavergne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- **DE VALIDER** le devis de la société ÉlanCité – 12 rue de la Garenne – 44700 ORVAULT pour un montant de : **4 602,50 € HT + TVA 20% : 920,50 €** soit un total de : **5 523,00 € TTC**
- **DE VALIDER** le devis de la société ALEC COLLECTIVITES pour un montant de : **938,27 € HT + TVA 20% : 187,65** soit un total de **1 125,92 € TTC**
- **DIT** que l'installation du feu et des panneaux sera effectué par la commune, nécessitant des fournitures supplémentaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour financer l'opération d'aménagement de sécurité de la route de BIO, en agglomération, de solliciter une subvention dans le cadre des amendes de police 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- **DE PRESENTER** un dossier pour solliciter l'octroi d'une aide dans le cadre des amendes de police 2023 pour financer l'opération d'aménagement de sécurité de la route de BIO, en agglomération, dont le plan de financement du projet est le suivant :

DEPENSES

Achat feu de récompense	4 602,50 € H.T.
Achat panneaux de réglementation circulation	938,27 € H.T.
Fournitures diverses pour installation et scellement du feu, des panneaux....	990,00 € H.T.
TOTAL	6 530,77 € H.T.

RECETTES

Amendes de police 2023	2 285,77 €
Autofinancement fond propre	4 245,00 €
TOTAL	6 530,77 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

